



VERS UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE RENFORCÉE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Programme Sud II (2015-2017)

Expertise législative
Renforcement institutionnel
Réseaux entre Pairs

Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre par le Conseil de l'Europe



VERS UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE RENFORCÉE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Programme	Programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » Programme Sud II
Budget	EUR 7,370 millions
Financement	Union Européenne (UE) EUR 7 M Conseil de l'Europe (CdE) EUR 370 000
Durée	2015 – 2017 (36 mois)
Pays bénéficiaires	Région Sud de la Méditerranée ¹
Programme mis en œuvre par	Conseil de l'Europe (CdE)

Soutenir les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie dans les pays du Sud de la Méditerranée: une priorité pour le Programme Sud

Suite aux événements survenus dans le Sud de la Méditerranée depuis 2011, la question du renforcement de la gouvernance démocratique a pris une place centrale dans la région. Plusieurs pays du Sud de la Méditerranée ont ainsi entamé des chantiers de réformes structurelles majeures, visant à établir de nouveaux cadres constitutionnels et législatifs, à mettre en place de nouvelles instances démocratiques de gouvernance et à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, l'État de droit et les valeurs démocratiques.

1. Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité Nationale Palestinienne, Tunisie (la coopération bilatérale entre l'UE et les autorités de la Syrie est suspendue depuis 2011)



■ Le Partenariat mis en place entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les pays du Sud de la Méditerranée dans le cadre du Programme Sud a permis, depuis 2012, d'accompagner des processus de réforme démocratique dans le voisinage méridional de l'Europe tout en répondant à la demande de pays partenaires dans la région. Ce soutien s'articule autour d'expertises législatives dans les domaines de compétence du Conseil de l'Europe, de renforcement des capacités institutionnelles et de coopération régionale accrue autour des valeurs universelles des droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie, qui sont au cœur du mandat du Conseil de l'Europe, la plus ancienne organisation internationale en Europe. Le Programme Sud s'appuie également sur la Politique européenne de Voisinage de l'Union européenne ainsi que sur la Politique du Conseil de l'Europe envers ses régions voisines². Cette dernière prévoit d'une part un cadre pour un dialogue politique entre les pays concernés et le Conseil de l'Europe, et d'autre part un cadre de coopération entre le pays concerné et le Conseil de l'Europe, en concertation avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds internationaux.

Un engagement renouvelé en faveur de la gouvernance démocratique dans le cadre du Programme Sud II

■ Sur la base des résultats du Programme Sud I (2012-2014) et des demandes des pays partenaires, **le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont renouvelé en 2014 leur engagement pour accompagner les processus de consolidation démocratique dans les pays du Sud de la Méditerranée.**

■ **La deuxième édition du Programme Sud (2015-2017) vise plus particulièrement à :**

- ▶ soutenir **les processus constitutionnels** dans les pays du Sud de la Méditerranée et l'élaboration de nouveaux **cadres législatifs**. Cet appui concerne également l'établissement et le fonctionnement des **institutions indépendantes de protection et promotion des droits de l'homme** et des **structures de gouvernance démocratique** ;
- ▶ promouvoir la création et la consolidation d'un **espace juridique commun** entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée sur la base des conventions du Conseil de l'Europe et autres normes européennes et internationales ;

2. [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf\(2011\)7&Language=lanFrench&Ver=rev2&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogg ed=FDC864](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf(2011)7&Language=lanFrench&Ver=rev2&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogg ed=FDC864)



- ▶ favoriser la coopération régionale dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, par l'intermédiaire de la création et de l'accompagnement de réseaux formels et informels entre l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée, ainsi qu'au sein de cette région.

Un programme de coopération flexible et dynamique, axé sur la demande, les priorités et les spécificités des pays partenaires

Le Programme Sud II se construit autour d'objectifs stratégiques de long terme. Sa flexibilité lui permet de répondre de manière efficace aux nouveaux défis et soutenir de nouveaux axes de réformes dans le Sud de la Méditerranée. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe s'attache également à développer des **synergies** avec l'Union européenne et d'autres organisations internationales travaillant dans le domaine de la gouvernance démocratique dans la région.

Des bureaux opérationnels ont été établis par le Conseil de l'Europe à Rabat et à Tunis, qui ont joué depuis leur ouverture un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités du Programme dans ces deux pays. Les bureaux contribuent notamment à une meilleure coordination des activités de coopération avec les autorités nationales, les Délégations de l'Union européenne et les autres donateurs internationaux présents sur le terrain.

L'appropriation par les parties prenantes nationales est au cœur du Programme Sud II. Des **Comités de Pilotage** bilatéraux et régionaux, réunissant des représentants des pays partenaires, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, évaluent et guident la mise en œuvre du Programme.

Un programme régional pour le Sud de la Méditerranée

Le Programme Sud II travaille spécifiquement avec le **Maroc**, la **Tunisie** et la **Jordanie**, ainsi qu'avec d'autres pays du Sud de la Méditerranée, en apportant des expertises ponctuelles, en fonction de leur demande, et dans le cadre d'une coopération régionale sur des thématiques liées aux droits de l'homme, à l'État de droit et la démocratie. Par ailleurs, le Programme vise une implication progressive d'autres pays de la région dans les réseaux formels et informels du Conseil de l'Europe.



Soutenir les secteurs clés de réforme à travers l'expertise, la formation et la mise en réseau entre pairs

■ Basé sur l'expérience du Conseil de l'Europe dans le soutien aux processus de transformations démocratiques qui ont eu lieu en Europe Centrale et Orientale après la chute du Mur de Berlin, le Conseil de l'Europe a identifié ensemble avec les pays partenaires des secteurs clés nécessitant des réformes dans les pays de la région³.

■ Renforcer l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire, promouvoir la bonne gouvernance en luttant contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme et favoriser une coopération régionale et des échanges de bonnes pratiques entre les pays du Sud de la Méditerranée en matière de droits de l'Homme, État de droit et démocratie figurent parmi les axes prioritaires du Programme Sud II.

■ Au-delà de l'expertise législative ciblée, le Programme Sud II organise des formations, complétées par des possibilités d'échanges entre pairs dans le cadre des différents réseaux du Conseil de l'Europe (comités intergouvernementaux et conventionnels, accords partiels et accords partiels élargis etc.)

■ Ces réseaux formels du Conseil de l'Europe permettent de dynamiser les échanges au niveau régional, afin d'élargir l'impact et la durabilité du Programme.

3. Le Conseil de l'Europe a conclu des Partenariats de voisinage (2015-2017) avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie, dont les activités sont financées par le Programme Sud, d'autres programmes conjoints et des contributions volontaires provenant d'États membres du CdE. Les partenariats de voisinage ont été adoptés par le Comité des Ministres du CdE, le 4 Février 2015. http://www.coe.int/t/cm/News/1218Deputies_en.asp

CONTACTS

Conseil de l'Europe

- ▶ Bureau de la Direction Générale des Programmes
F- 67075 Strasbourg
E-mail : south-programme@coe.int

Bureau CdE Maroc

- ▶ Espace Les Patios-Bât. B1-5^e étage 2a
Avenue Annakhil-Hay Ryad-Rabat
E-mail : conseil-europe.rabat@coe.int

Bureau CdE Tunisie

- ▶ Immeuble Le Boulevard
Rue le Grand Boulevard de la Corniche
Cité les Pins, 1053 LAC II –Tunis
E-mail : Conseil-Europe.Tunis@coe.int

Site web du Programme Sud II

<http://southprogramme2-eu.coe.int>

Cette brochure est produite avec le soutien de l'Union européenne. Ni l'Union européenne, ni le Conseil de l'Europe ne pourront être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE